



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de Roanne

Canton de Boën sur Lignon



## Mairie de POMMIERS-EN-FOREZ

1 Place de la Mairie – 42260 POMMIERS-EN-FOREZ

Tél. : 04.77.65.40.63

[mairie-pommiers-forez@wanadoo.fr](mailto:mairie-pommiers-forez@wanadoo.fr)

### ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2024-008 (NT) RÈGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION Chemin Stade de l'Aix – 19 mai 2024

**Le Maire de POMMIERS-EN-FOREZ,**

Vu le code de la voirie routière,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2213-1 à L 2213-6,  
Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée,  
Vu la circulaire interministérielle du 8 mars 1993 portant application de l'instruction sur la signalisation routière,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la Fête de Pentecôte, et notamment du vide greniers, organisé par le FC Val d'Aix., il y a lieu de prendre les dispositions suivantes,

### A R R Ê T É

- Article 1 :** Le stationnement sera interdit sur le chemin communal Chemin du Stade de l'Aix » partant de la RD94 et allant au stade de football pendant l'organisation du vide-greniers le dimanche 19 mai 2024 de 5 heures à 21 heures.
- Article 2 :** Les panneaux de signalisation seront mis en place par l'association aux soins et aux frais de cette dernière. Elle restera entièrement responsable de tout accident qui pourrait survenir pendant le déroulement des travaux.
- Article 3 :** M. le Commandant de la Gendarmerie de St Germain Laval et M. le Maire de Pommiers-en-Forez sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans un délai de deux mois à compter de sa transmission ou notification. Il peut également être contesté devant le tribunal administratif de Lyon dans le même délai
- Article 5 :** Ce présent arrêté sera affiché dans la commune et sur les lieux de la réglementation de la circulation.  
L'ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Germain Laval, et M. le Président du FC Val d'Aix.

Fait à Pommiers-en-Forez, le 25 avril 2024

**Le Maire**

**M. CHERBLAND Henri**

